

Public concerné

La préparation à l'épreuve orale d'admission en vue d'entrée en IFAS s'adresse :

- aux candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve de sélection écrite
- aux personnes dispensées de l'épreuve écrite d'admissibilité conformément à l'article 6 de l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié *relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant* :
 - o les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
 - o les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme du secteur sanitaire et social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
 - o les candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des niveaux d'études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
 - o les étudiants ayant suivi une 1^{ère} année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier ou n'ayant pas été admis e, 2^{ème} année.
- aux personnes remplissant les conditions d'inscription aux épreuves de sélection à l'entrée en IFAS conformément aux articles 18, 19 de l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié *relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant* :
 - o les personnes titulaires des diplômes d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier, d'auxiliaire de vie sociale ou de la mention complémentaire d'aide à domicile, d'aide médico-psychologique ;
 - o les personnes titulaires du titre professionnel d'assistant de vie aux familles, du baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, services à la personne » et « services aux personnes et aux territoires ».

Finalité et contenu

La formation préparatoire l'épreuve orale d'admission vise à donner les meilleures chances de réussite à l'épreuve orale et consiste en un entretien visant à évaluer les candidats sur leurs motivations sur la base du dossier.

Objectifs de formation

Développer les capacités de synthèse ;
Développer une argumentation ;
Développer des aptitudes à la communication dans le cadre d'un entretien de sélection ;
Structurer et présenter un exposé à l'oral ;
Consolider son projet professionnel au regard de la formation et du métier d'aide-soignant.

Méthodes pédagogiques

Réflexion collective ;
Travaux de groupe ;
Concours blanc : épreuve d'admissibilité ;
Entraînement à l'épreuve orale en groupe ;
Simulation d'entretien oral.

Les méthodes pédagogiques privilégieront l'accompagnement personnalisé, l'interactivité, et la réflexivité

Intervenants

Cadres de santé.

Lieu de la formation

IFSI/IFAS du Centre Hospitalier René-Dubos
3 bis avenue de l'Ile-de-France
95300 CERGY-PONTOISE

Durée de la formation

4 Jours de formation répartis entre avril 2019 et mai 2019 à raison d'une journée par semaine, hors vacances scolaires de la zone C, tous les jeudis de 9h à 17h dans les locaux de l'IFSI/IFAS.

Coût de la formation

Prise en charge individuelle : 250€ TTC incluant 30€ de frais d'inscription.
Prise en charge employeur : 345€ TTC incluant 30€ de frais d'inscription.

Inscription

Réunion d'information le jeudi 13 septembre 2018 de 14h à 16h
Date de clôture des inscriptions 1 mois avant le début de la session